

**Pôle Médical Henri Dunant**  
2 rue Henri Dunant  
43000 LE PUY EN VELAY  
Tél. : 04 71 04 20 92  
Fax : 04 71 09 86 29

**Clinique Bon Secours**  
67 bis avenue du Maréchal Foch  
43000 LE PUY EN VELAY  
Tél. : 04 71 04 20 92  
Fax : 04 71 09 86 29

**Cabinet de Radiologie**  
Impasse du Docteur Cour  
43100 BRIOUDE  
Tél. : 04 71 50 09 91  
Fax : 04 71 50 08 53

**Hôpital de Moze**  
1 rue du Docteur Tourasse  
07320 SAINT AGREVE  
Tél. : 04 75 30 39 01  
Fax : 04 75 30 20 22

**GIE IRM 43 - Centre hospitalier E. Roux**  
12 bd du Docteur Chantemesse  
43000 LE-PUY-EN-VELAY  
Tél. : 04 71 04 20 92  
Fax : 04 71 09 86 29

## INFORMATION SUR VOTRE EXAMEN MAMMOGRAPHIE

### Qu'est ce qu'une mammographie

Il s'agit d'un examen utilisant les rayons X et permettant de détecter précocement les cancers du sein.

La mammographie est prescrite par votre médecin généraliste ou votre médecin gynécologue. Elle peut être réalisée dans le cadre d'un dépistage individuel ou dans le cadre de la campagne de dépistage organisée du cancer du sein pour toutes les patientes âgées de 50 à 74 ans.

### Déroulement de l'examen :

Après avoir effectué votre dossier d'accueil au secrétariat, vous serez dirigée vers la salle de mammographie où un manipulateur ou une manipulatrice vous invitera à vous mettre torse nu.

L'examen s'effectue en position debout. Le sein est positionné par le manipulateur entre une plaque d'examen et une pelote de compression.

Pour une qualité optimale de l'image et une irradiation moindre, le sein doit être comprimé. Cette compression peut être désagréable mais est très brève.

Deux clichés par sein sont réalisés de façon systématique dans un premier temps mais peuvent être complétés par d'autres clichés si nécessaire.

La réalisation de ces clichés complémentaires et/ou d'une échographie ne signifie pas forcément qu'il existe une anomalie.

L'échographie mammaire peut ainsi vous être proposée en fonction de la densité de vos seins ou pour préciser une image visualisée lors de la mammographie.

Après avoir analysé votre mammographie, le médecin radiologue vous fera un examen clinique et vous donnera par oral le résultat de votre examen. Il pourra ainsi vous proposer une simple surveillance dont il vous précisera le rythme (en général tous les deux ans) ou éventuellement si nécessaire, vous proposer la réalisation d'examen complémentaire (biopsie, IRM).

### Les résultats :

Après analyse de vos différents examens, le médecin radiologue dictera un compte-rendu qui sera frappé par la secrétaire.

Si vous êtes adressée dans le cadre d'un dépistage individuel, vos résultats vous seront remis par la secrétaire.

Si vous venez dans le cadre de la campagne de dépistage, le secrétaire vous redonnera votre carte vitale juste après votre entrevue avec le médecin radiologue. Vos clichés ainsi que votre compte rendu seront envoyés chez vous par l'association de dépistage après une deuxième lecture.